



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 26/03/2026

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

7 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

- Du 15/04/2026 au 17/04/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1 place réserve au droit du n° 7
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement conformément au plan ci joint

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE OLIVIER DE CLISSON

10 RUE OLIVIER DE CLISSON du 03/04/2026 au 30/04/2026 sauf samedis et dimanches,

- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée au droit du n° 10
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE DU MENE

ABROGATION DEL'ARRÊTÉ 26 AV 0396

44, 42, 38, 36 bis RUE DU MENE le 08/04/2026, réservation de

- stationnement pour déménagement

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé avec prestations municipales
Nombre de places réservées : 4

4 places réservées le centre technique municipal **mettra un panneau par place réservée conformément au plan ci joint**

1 place réservée au droit du n° 44, une place au droit du n° 42, 1 place au droit du n° 38, et 1 place au droit du n° 36 bis

Circulation

**D'un train touristique du 04/04/2026 au
01/11/2026 inclus**

Secteur Centre / Le Port

Les petits trains seront autorisés à circuler :

- Du 04 avril 2026 à la fin des vacances de la Toussaint : Tous les jours y compris dimanches et jours fériés de 9h00 à 20h00 avec une rotation toutes les 40 min.
- Du 1er juillet au 31 août inclus : Tous les jours y compris dimanches et jours fériés de 9h00 à 20h00 (jusqu'à 23h sur demande) avec une rotation toutes les 40 min.

Tous les jours y compris dimanches et jours fériés suivant l'itinéraire ci-après départ Place Gambetta :

Circuit Principal :

Place Léon Gambetta - Rue Carnot - Rue Thiers - Rue Closmadeuc - Rue saint Salomon - Place Henri 4 - Place Saint Pierre - Rue des orfèvres - Place Valencia - Rue Noé - Place du Poids

Public - Rue Porte Poterne - Rue Francis Decker (Sud vers nord) - Rue Alain Le Grand - Rue Saint Nicolas - Rue Lieutenant-Colonel Maury -Boulevard de la Paix - Rue de la Fontaine - Rue Saint Patern - Place Cabello - Rue du Four - Rue saint Nicolas - Porte Prison - Place Brulée -

Rue des Vierges - Place des Lices - Rue Le Helec - Rue Thiers - Rond-Point du Moulin du Roy -

Circuit de remplacement les jours de Marché (jusqu'à la fin du nettoyage ou pour les jours d'animation dans l'intra-muros :

Rue Carnot - Rue Thiers - Place Gambetta - Rue Alexandre le Pontois - Rue Francis Decker Rue Alain Le Grand - Rue Saint Nicolas - Rue du Lieutenant-Colonel Maury - Boulevard de la Paix - Rue de la Fontaine - Rue Saint Patern - Place Cabello - Rue de l'Etang - Boulevard de la Paix - Place Stalingrad -Rue Maréchal Leclerc - Place Général de Gaulle - Rue Saint Nicolas Porte Prison - Place Brulée - Rue des Chanoines - Place Henry 4 - Place Saint Pierre - Rue Saint Guenael - Rue des Chanoines - Rue Billault - Rue Joseph Le Bris - Rue Thiers - Rondpoint du Moulin du Roy -

Ces itinéraires sont susceptibles d'être modifiés en cas de travaux, manifestations ou autres. En cas de modification des itinéraires les trains seront autorisés à emprunter différentes voies de circulation.

Un emplacement sera matérialisé Place Léon Gambetta pour permettre le stationnement ou l'arrêt du petit train.

Cet emplacement lui sera exclusivement réservé du 04/04/2026 au 01/11/2026 inclus. L'information aux usagers sera assurée par un chevalet.

Une sonorisation très modérée sera autorisée

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est et Secteur Nord / Gare

RUE DE STRASBOURG

Le 30/03/2026, de 09h00 à 17h00, la circulation des véhicules est interdite au droit du 47
RUE
DE STRASBOURG.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte
l'itinéraire suivant :

- Les véhicules en provenance du SUD sont déviés vers RUE ALEXIS LEGUILLON
puis RUE DE BILAIRE
- Les véhicules en provenance du NORD sont déviés par RUE DE BILAIRE puis
RUE ACHILLE MARTINE
